

L'assurance scolaire

Organisme assureur : Ethias Rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège

Les garanties

A. Responsabilité civile

La RC couvre la responsabilité civile de l'école et celle des enseignants vis-à-vis des tiers. Les élèves eux-mêmes sont couverts en responsabilité civile pour les dommages aux tiers pendant les activités scolaires. Par responsabilité civile on entend l'obligation de réparer les dommages causés à autrui du fait d'une erreur, d'une faute, omission ou négligence. Les faits intentionnels sont exclus.

B. Assurance « accidents » individuelle

La Ville de Hannut a souscrit une garantie « individuelle accident » qui prévoit, lors de la survenance d'un accident quelconque pendant les activités scolaires et sur le chemin de l'école, une indemnisation des frais de traitement en complément à l'intervention de la mutuelle.

Le contrat prévoit également une indemnisation en cas d'incapacité permanente ou de décès.

Etendue de l'assurance

L'assurance couvre toutes les activités scolaires, y compris les excursions et voyages scolaires. Les indemnités prévues sous B ci-dessus (à l'exception de l'invalidité permanente et du décès) sont également d'application pour les accidents sur le chemin de l'école.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. La responsabilité civile découlant d'accidents causés par votre enfant à un condisciple ou à un tiers alors qu'il n'est pas encore ou plus sous la surveillance de l'école, n'est pas assurée.

Beaucoup de parents ont donc compris l'utilité de souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile familiale ». Ce contrat couvre entre autre, les accidents causés aux tiers, sur le chemin de l'école et au cours de la vie privée. Dans le cas où vous n'auriez pas souscrit une telle assurance, nous vous engageons de le faire auprès d'une Compagnie d'Assurance et du courtier d'assurance de votre choix.

2. L'assurance n'intervient pas pour les vols, ni pour les dégâts matériels comme la détérioration des vêtements (sauf si la R.C. de l'école est engagée). Il est donc prudent de ne pas apporter à l'école des vêtements ou des objets de valeur.

En outre, nous vous invitons à introduire vos réclamations éventuelles dans les meilleurs délais afin d'accélérer la gestion du dossier.

Si votre enfant est victime d'un accident scolaire

Un certificat médical vierge est remis à l'élève, à ses parents, ou à la personne l'accompagnant si celle-ci doit être emmenée chez le médecin ou à l'hôpital. La direction de l'école se charge de compléter une déclaration d'accident. Une fois celle-ci envoyée chez Ethias, un document vous est remis vous informant de la bonne réception de la déclaration auprès de la compagnie d'assurances, du numéro de dossier à rappeler lors de toute correspondance ainsi que des coordonnées du gestionnaire.

Il est impératif pour l'école de recevoir en retour le plus rapidement possible :

- **Le document « Certificat médical » dûment complété et signé par le médecin ayant examiné la victime**, ce dernier étant en effet indispensable à la gestion du dossier. Ce document est transmis par la direction à la compagnie d'assurance. La déclaration enregistrée n'est valable qu'à la réception dudit certificat médical.

Il est impératif pour ETHIAS de recevoir en retour le plus rapidement possible :

- **Le « document à compléter et à signer par la victime ou ses parents »**. Ce document est complété avec :
 - une vignette de la mutualité du titulaire
 - le numéro de compte bancaire sur lequel l'intervention de l'assureur doit être versée.

Toutes les autres pièces afférentes à l'accident (frais de médecin généraliste ou spécialiste, de pharmacie,... ainsi que les attestations de remboursement de votre mutualité) doivent être envoyées par vos soins à : **Ethias, Rue des Croisiers, 24 4000 Liège**

A défaut, ces frais ne pourront bien entendu vous être remboursés.

Afin d'accélérer la gestion de votre dossier nous vous rappelons que vous devez rappeler la référence du dossier lors de l'envoi de vos documents.

La direction de l'école reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité.